



Projet de Gestion intégrée des zones côtières de la Région Rabat-Salé-Kenitra » (GIZC-RSK),

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour consultation relative à l'élaboration d'un plan de surveillance de la pollution côtière et marine de l'Atlantique (Atlantique POL)

Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités Pour un Développement Durable Inclusif & Résilient aux Changements Climatiques

N° Award ID du projet: 00105395
N° Project ID du projet: 00106663

SOMMAIRE

I. Argumentaire et objectifs	2
II. Objectifs du projet GIZC-RSK	4
1. Objectif Général.....	4
Le Département de l'environnement	4
2. Objectifs Spécifiques	4
3. Les résultats attendus du Projet GIZC RSK.....	4
4. Axes du projet.....	4
III. Clauses techniques et administratives de la prestation	6
1. Objectif de la prestation	6
2. Consistance de la prestation :	6
3. Description de la prestation.....	6
4. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits:	6
5. Les missions demandées du prestataire :	7
Les prestations demandées par cette consultation se dérouleront en deux missions :.....	7
6. Les livrables de la prestation à fournir simultanément pour les deux phases	9
7. Durée de la consultation	10
8. Les pénalités de retard :.....	10
9. Les modalités de Paiement :.....	11
10. Équipe de consultants exigée :.....	11
11. Condition de la soumission des offres	12
12. Critère d'évaluation de la soumission.....	13
13. Type de contrat devant être signé avec le prestataire	17
14. Date limite et lieu de remise des offres.....	18
Annexe 1	19
Annexe 2	20
Annexe 3	22
Annexe 4	24

I. Argumentaire et objectifs

Au niveau mondial, les milieux marins et côtiers sont les écosystèmes les plus productifs, ils assurent le bien-être d'une population qui dépassera neuf milliards d'individus d'ici à 2050.

Ils régulent le climat mondial et présentent une grande capacité d'adaptation.

Au Maroc, ces écosystèmes participent fortement au bien-être de la population (2% de PIB), et confèrent des services marchands et non marchands aux communautés locales. Ces services sont une source de création de valeur économique, de compétence et d'emplois.

Les principales activités économiques sont exercées au niveau de ce territoire, notamment la pêche, l'aquaculture, l'industrie, le tourisme, le transport maritime, la production d'énergie, le dessalement de l'eau de mer, le nautisme. Ces activités sont parfois complémentaires et souvent antagonistes. En effet, les programmes sectoriels ont des apports socio-économiques considérables mais conduisent irrémédiablement à l'accroissement des pressions sur le littoral. Couplées aux risques climatiques, les pressions exercées par les activités socio-économiques menacent l'équilibre de l'écosystème littoral dans son ensemble.

Sur le plan environnemental et dans un contexte d'extrême fragilité des écosystèmes, le littoral marocain, notamment Atlantique, subit une pression écologique et environnementale particulièrement forte.

A l'échelle de la région RSK, l'une des plus grandes à l'état de santé de la zone du Schéma Régional du Littoral (SRL) réside dans les sources terrestres de pollution marine ou pollution tellurique. Cette pollution provient de sources ponctuelles et non ponctuelles (eaux usées domestiques, émissions liquides industrielles, produits agrochimiques (engrais et pesticides), déchets solides ménagers et autres déchets provenant des activités côtières, de la pêche et des activités balnéaires dont les plastiques et micro-plastiques). Elle contribue à la détérioration de la qualité des eaux fluviales et de la mer.

Pour inverser cette tendance, le Département de Développement Durable (DDD) a fait aboutir la promulgation de la loi sur le littoral et il a mobilisé les fonds nationaux et internationaux pour renforcer les capacités nationales en matière de Gestion Intégrée des Zones côtières (GIZC). Avec le concours de la Banque Mondiale, la Région Rabat-Salé-Kénitra s'est dotée de son Schéma Régional du Littoral (SRL) et pour enclencher une dynamique territoriale dans la mise en œuvre de ce SRL, le DE a conclu un partenariat avec la coopération italienne pour un projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la Région Rabat-Salé-Kénitra (GIZC-RSK).

C'est dans le contexte du SRL-RSK et dans le cadre du projet GIZC-RSK, que le Département de Développement Durable, et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lance cette prestation, relative à la mise en place d'un plan de surveillance de la pollution dans le littoral atlantique en général et dans la zone côtière de la Région de RSK en particulier.

Le SRL a développé un objectif stratégique qui vise la protection, la réhabilitation et la conservation de l'écosystème littoral, et la prévention des risques de sa dégradation. Cet objectif est traduit en 03 objectifs opérationnels dont le premier est dédié à la lutte contre la pollution sous toutes ses formes et à la réduction de ses impacts.

Cet objectif opérationnel tient sa référence des articles spécifiques de la loi sur le littoral, comme reporté sur le tableau ci-dessous (Cf. le SRL-RSK) :

Objectifs stratégiques (OS)	Objectifs opérationnels (OO)	Liens avec les dispositions de la loi sur le littoral
OS5. Protéger, réhabiliter et conserver l'écosystème littoral, et prévenir les risques de sa dégradation	OO51. Lutter contre la pollution sous toutes ses formes et réduire ses impacts	<p>Alinéa 7 de l'article 8 : Lieux de rejet et emplacement des stations d'épuration et de traitement des rejets liquides</p> <p>Article 37: Interdiction de tout rejet causant la pollution du littoral et conditionnalités de mise en conformité avec les valeurs limites de rejets</p> <p>Article 38: Domaine d'application des réglementations de rejets et cas d'exemption de l'interdiction</p> <p>Article 38 : Conditions d'application des interdictions de rejets</p> <p>Les articles 39, 40 et 41: Modalités d'octroi d'autorisation de rejet et cas particuliers d'interdiction ou de retrait de rejet</p> <p>Article 42: Compléments de conditions et modalités d'autorisation de déversement et cas spécifiques de non autorisation</p> <p>Article 43: Mise en place de dispositifs de traitement des rejets des activités industrielles, agro-industrielles, des installations touristiques et des élevages</p>

Ainsi, les différentes pressions exercées sur le milieu ne pourront pas être bien évaluées en absence de normes marocaines de rejets dans le milieu marin. C'est ainsi que l'expertise du SRL-RSK a préconisé de contribuer à réaliser les mesures inscrites dans le SRL-RSK, notamment :

- « Finaliser, adopter et appliquer le projet de Décret fixant les valeurs limites de rejets liquides en mer (générales et spécifiques) ».
- « Transposer les approches établies en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone aux régions littorales atlantiques, dont notamment la gestion de la pollution tellurique générée par les activités basées à terre Land-Based Sources (LBS)
- « Concevoir et mettre en place des instruments réglementaires et économiques incitatifs pour la lutte contre la pollution agricole dans les zones vulnérables. »

Pour ce faire, et à l'instar du Plan de surveillance de la pollution des côtes méditerranéennes à travers les programmes : Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée et le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes (MEDPOL et IMAP) menés dans la cadre de PAM/PNUE, la première phase de cette consultation sera consacrée à l'élaboration du Plan de surveillance du Littoral Atlantique, alors que la seconde portera sur la préparation d'un projet de valeurs limites de rejets.

II. Objectifs du projet GIZC-RSK

1. Objectif Général

L'objectif général du projet de la zone côtière RSK est de contribuer au développement de la population locale, à travers des actions concrètes d'amélioration de leurs conditions de vie, tout en assurant une protection et une utilisation rationnelle des ressources côtières et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels.

Partenaire de réalisation PNUD	de du	Le Département de l'environnement
---------------------------------------	--------------	--

2. Objectifs Spécifiques

- Identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières de la Région.
- Promouvoir le capital humain, en particulier les femmes, les jeunes et les professionnels afin qu'ils deviennent des acteurs du développement futur de la région.
- Soutenir la participation active des parties prenantes et de la société civile à la planification et à la gestion des zones côtières de la Région.
- Développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.
- Aborder et combattre efficacement les pratiques non durables.
- Intégrer les considérations relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans toutes les activités et tout au long de la mise en œuvre du projet.

3. Les résultats attendus du Projet GIZC RSK

- Proposer une démarche de développement durable de la zone côtière de la Région RSK, basée sur un développement économique en harmonie avec la capacité réceptrice l'écosystème littoral.
- Créer les conditions de mise en œuvre du Schéma Régional du Littoral.
- Encourager le partenariat Public-Privé afin de promouvoir un modèle économique innovant, durable, ciblant la création des opportunités de travail, la qualité, et la valeur ajoutée y compris l'économie bleue.

4. Axes du projet

En se basant sur les objectifs stratégiques et opérationnels du SRL-RSK et les orientations de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et les engagements du Département du Développement Durable, le projet GIZC-RSK envisage de promouvoir l'approche « Services Ecosystémiques » et ce, à travers trois produits à satisfaire :

- 1) Les Services écosystémiques du littoral de la Région RSK sont mis à niveau pour la préservation des ressources et de la biodiversité dans les SIBEs et les hots spot.
- 2) *Les flux des déchets (en particulier plastiques) sont identifiés, caractérisés, évalués et maîtrisés sur le littoral de la Région RSK.*
- 3) Renforcement de l'observation et de la gestion de l'information sur le littoral de la RSK : SIREDD, Plan de Surveillance de la pollution.

La surveillance continue du milieu marin et côtier, est un outil de base qui permet de comprendre et d'évaluer les effets positifs ou négatifs de l'action anthropique sur ces écosystèmes. C'est dans cette optique que le troisième axe concernant cette prestation est dédié à la surveillance et l'observation de la qualité de l'environnement des écosystèmes des zones côtières et marines de la Région RSK en particulier et la côte atlantique en général.

III. Clauses techniques et administratives de la prestation

1. Objectif de la prestation

Cette consultation, qui s'inscrit dans le cadre de l'activité relative à la mise en œuvre d'un Plan de gestion Intégrée pour les zones côtières de la région de Rabat-Salé-Kenitra a pour objectif principal de développer un plan de surveillance de la pollution côtière et marine de l'Atlantique à l'instar du Programme Med-Pol. En effet, le SRL de la Région de Rabat-Salé-Kénitra, a défini un objectif stratégique qui vise la nécessité de surveiller la qualité des écosystèmes du littoral et de transposer les approches établies en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone aux régions littorales atlantiques, dont notamment la gestion de la pollution tellurique générée par les activités basées à terre (LBS).

Pour participer à cet objectif, le projet GIZC-RSK envisage dans son plan d'action, la mise en place d'un plan de surveillance de la pollution côtière et marine de l'Atlantique (Atlantic-POL) et l'appui à l'élaboration au renseignement des indicateurs du suivi de la qualité environnementale du littoral.

2. Consistance de la prestation :

- La délimitation et la description des zones d'influence de l'Atlantique avec l'identification des caractéristiques des zones littorales, liées à la vulnérabilité marine à la pollution ainsi que les zones hotspots ou sensibles.
- L'élaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL »
- La cartographie des points de pollution au niveau des zones d'influence

3. Description de la prestation

Il est important de préciser que cette prestation concerne toute la frange littorale atlantique. Pour ce faire, et à l'instar du Plan de surveillance de la pollution des côtes méditerranéennes à travers les programmes (MEDPOL et IMAP) menés dans la cadre de PAM/PNUE, la première phase de cette consultation sera consacrée à l'élaboration du Plan de surveillance de la mer et des côtes de l'Atlantique pour évaluer les pressions exercées sur le milieu marin du littoral marocain.

4. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits :

Le projet GIZC-RSK est mis en œuvre suivant la procédure : Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD.

La mise en œuvre de cette prestation suit les lignes directrices :National Implementation by the Government of UNDP Supported Projects: Guidelines and Procedures

https://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Programme%20and%20Operations%20Policies%20and%20Procedures/NIM_for_Government_english.pdf

Règlement des différends juridiques : l'unité d'exécution nationale aura recours aux procédures de la CNUDCI.

5. Les missions demandées du prestataire :

Les prestations demandées par cette consultation se dérouleront en deux missions :

Mission .1. Délimitation et description des zones d'influence de l'Atlantique

Cette mission portera sur la cartographie des zones d'influence de l'Atlantique, en se référant au Plan national du littoral PNL (diagnostic), au SRL-RSK (Hot spots), aux Rapports Régionaux sur l'Etat de l'Environnement et à la stratégie LISP ainsi qu'au Systèmes d'information régionaux SIREDD tout en se focalisant sur toutes les sources de pollution (déchets d'origine tellurique). Ces zones d'influence doivent être décrites en évaluant leur vulnérabilité par rapport aux risques de pollution et en analysant leur évolution en fonction de la dynamique évolutive d'occupation des sols et leurs impacts sur les écosystèmes marins. Ceci se fera en exploitant tous les documents de planification qui couvrent ces zones et les investissements en cours ou projetés y relatifs.

Cette cartographie doit inclure les zones terrestres des bassins versants qui sont la source d'apports fluviaux et des rejets. En effet, à l'amont des embouchures des oueds existent des rejets des STEPs et des rejets directs de natures diverses, mais aussi des points noirs de déchets solides Ce sont donc des pourvoyeurs de pollution dont les sources sont aussi à inventorier.

Le prestataire est donc appelé à inventorier et cartographier les principales sources de pollution provenant des communes littorales, des STEPs, des industries, des ports, etc. en précisant chaque fois si le rejet est brut ou a subi un traitement-et à identifier et évaluer les Hot-Spots et zones sensibles liés aux rejets liquides domestiques (ménagers, des établissements touristiques, des ports, ...) et industriels et aussi aux déchets solides.

Les documents et informations à consulter lors de cette mission sont à titre non exhaustif :

- Les résultats préliminaires de la première phase du Programme Atlantique POL (Kénitra-Safi), initié par le Laboratoire national des études et de la surveillance de la pollution LNESE ;
- Les résultats du Programme National de la surveillance de la qualité des eaux de baignade SQEB, dont le suivi et l'exécution sont assurés par le LNESE ;
- Les profils des eaux de baignade établis par le LNESE dans le cadre du Programme National de SQEB ;
- Les rapports sur l'état de l'environnement établis par le DDD ;
- Le rapport National du projet Système de partage d'informations sur l'environnement SEIS ;
- Les livrables du projet LISP.
- Le plan d'action de dépollution industrielle réalisé par le DDD ;
- Les études et plans réalisés par la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, notamment les Plans d'utilisation et de gestion des plages (PUGP)
- Les bases de données réalisées par la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE).

Le prestataire doit fournir aussi une matrice d'indicateurs croisant l'ampleur de la pollution et sa source, sa zone d'influence, ses impacts et sa dynamique dans le temps et dans l'espace (zone terrestre, zone marine). Ceci afin d'optimiser sur les points de prélèvements, les paramètres à suivre et la fréquence des campagnes de prélèvements et de définir les responsabilités pour la maîtrise et la gestion de ces indicateurs.

Toutes les données de cette mission doivent être géoréférencées et introduites dans une base de données SIG.

Mission 2. Elaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL »

Sous-mission 2.1. : Etablissement du réseau de surveillance

Il s'agira d'identifier les critères de sélection des sites et stations de surveillance (réseau de surveillance), en prenant en considération les résultats de la mission 1 en concertation avec le LNESE et l'INRH.

La matrice précédemment citée sera une base pour établir les critères de représentativité desdits sites sur le plan spatial et temporel. Les sites à choisir doivent aussi se superposer aux sources de pollution, tellurique ou marine, et aux divers phénomènes de dispersion de la pollution. Ces sites doivent être choisis d'une manière à être représentatifs pour permettre la surveillance des indicateurs de pollution afin de contribuer à l'évaluation intégrée de l'état de l'environnement du milieu marin.

Le réseau de surveillance doit être à la fois représentatif des différentes intensités de pollution et doit inclure les hot-spots et les zones sensibles à la pollution.

➤ Élaboration d'une matrice d'indicateurs

Le prestataire est appelé à élaborer une matrice d'indicateurs et leurs paramètres à renseigner et suivre, en établissant des fiches -indicateurs relatant entre autres la définition de l'indicateur, les sources de données, les méthodes d'évaluation ou de mesures, l'unité, etc.), tout en s'inspirant de l'expérience nationale (fiches métadonnées normalisées élaborées dans le cadre du SIREDD) et internationale.

Pour chaque indicateur le prestataire doit, entre autres, renseigner :

- Les techniques de sa mesure avec l'emploi des méthodes les plus avancées,
- Les méthodes d'analyse, en tenant compte de l'expertise du LNESE,
- Le coût financier de chaque indicateur par campagne,
- La forme de présentation de chaque indicateur pour faciliter la prise de décision,

Et pour être conforme à l'international en termes de techniques et protocoles d'analyse, le prestataire se basera sur un benchmark national et international, afin d'optimiser le plan de surveillance qui sera proposé.

➤ Elaboration d'une stratégie de prélèvement

Une stratégie de prélèvement doit être élaborée et sa conception doit tenir compte des coûts avantage.

Sous-mission 2.2. : Proposition d'un plan de surveillance

Sur la base des produits de la mission 1.1 et de la sous mission 1.2.1, le Plan de surveillance proposé doit être élaboré en concertation avec les institutions partenaires concernées tout en s'inspirant des méthodes, des données et informations existantes, notamment :

- Les Protocoles et lignes Directives internationaux et régionaux, dont notamment ceux du PAM/PNUE ;
- Les Directives de la Convention d'Abidjan ;
- Les Programmes Nationaux de Surveillance MED POL et IMAP, établis dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation Intégré (IMAP) de la Mer et des Côtes de la méditerranée ; et
- D'autres références internationales et nationales.

Il est aussi recommandé de tenir compte des indicateurs – PNL, des indicateurs du SRL-RSK, des indicateurs de la SNDD relatifs au littoral et ceux des ODDs.

Ce plan doit faire l'objet de missions d'investigations sur le terrain et ce, pour bien définir les matrices d'indicateurs à surveiller et localiser les stations de surveillance ; qui feront l'objet du réseau de surveillance. Ce plan de surveillance devra être optimisé en termes du nombre de stations, de nombre de paramètres/indicateurs synthétiques à suivre, de fréquence de suivi, etc. Le réseau de surveillance doit être à la fois représentatif des différentes intensités de pollution et doit inclure les hot-spots et les zones sensibles à la pollution.

Sous mission 2.3. Financement du plan de surveillance

Une fois le plan de surveillance est adopté par le maître d'ouvrage, le prestataire fournira un plan de financement de ce plan. Toutes les actions proposées seront budgétisées et seront munies d'un rétroplanning sur deux ans.

Par la suite le prestataire propose :

- Un système de suivi et de surveillance qui tient compte du contexte socio-économique du pays, des spécificités des rejets et du milieu récepteur.

6. Les livrables de la prestation à fournir simultanément pour les deux phases

Le/la prestataire est appelé(e) à produire et présenter les documents suivants :

Note méthodologique
Rapport de l'atelier de démarrage en vue de s'accorder sur la portée et la consistance de la prestation et d'anticiper sur les modalités d'acquisition des données et de conduite optimisée des deux missions.
Rapport de la délimitation et description de la zone d'influence de l'Atlantique ; version provisoire et version finale
Etablissement du réseau de surveillance et sa cartographie ; version provisoire et version finale
Plan de surveillance « Atlantique - POL » et son plan de financement, version provisoire.
Version définitive intégrée des deux missions avec une note de synthèse illustrée (photos et cartes) en Arabe, Français et en Anglais

Les livrables en version provisoire seront fournies en format papier en 10 exemplaires, Les livrables en version finales seront fournies en format papier et électronique (20 exemplaires).

Les livrables sont validés par le Comité de Suivi présidé du projet GIZC-RSK.

7. Durée de la consultation

150 jours à compter de la date de prise de service, ce nombre ne comprend pas la durée prise pour les validations provisoires et définitives des livrables.

Ils sont répartis comme suit :

PRESTATIONS		DUREE D'EXECUTION EN JOURS
	Élaboration de la note méthodologique définitive de la prestation validée par l'atelier de lancement	20
	Mission1. Délimitation et description de la zone d'influence de l'Atlantique	50
	Mission 2. Elaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL » Sous-mission 2.1. : Etablissement du réseau de surveillance et sa cartographie	40
	Mission 2. Elaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL » Sous-mission 2.2. : Proposition d'un plan de surveillance avec une batterie d'indicateurs	40

Ce délai commencera à courir à compter du lendemain de la date de signature du contrat. Les périodes de validations ne sont pas comprises dans ces délais.

Le calendrier de réalisation de l'atelier sera défini en commun accord entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	<i>Le Point Focal désigné de la Direction nationale du projet GIZC-RSK, Membres désignés de la Direction du Laboratoire National des Etudes et de Suivi de la Pollution, Membres désignés de la Direction Régionale de l'Environnement RSK, PNUD (le coordonnateur national du projet GIZC-RSK)</i>
--	---

8. Les pénalités de retard :

En cas de dépassement du délai global fixé (cf. 5), il sera appliqué de plein droit et sans préavis une pénalité par jour calendaire de retard d'un (01) pour mille du montant du marché sans toutefois dépasser 10% du montant initial du marché. Cette pénalité sera déduite d'office et sans mise en demeure préalable des décomptes des sommes dues au consultant.

9. Les modalités de Paiement :

Le règlement sera effectué par livrable, après la réception et la validation écrite de chaque livrable (après que le prestataire aura eu effectué toutes les modifications demandées par le comité de suivi), selon les échéanciers ci-dessous :

Livrables	Paiements
Note méthodologique version définitive	10%
Rapport de l'atelier de démarrage, validé	15%
Rapport de la délimitation et description de la zone d'influence de l'Atlantique ; version provisoire et version finale	25%
Etablissement du réseau de surveillance et sa cartographie ; version provisoire et version finale	20%
Plan de surveillance « Atlantique - POL » et son plan de financement, version provisoire.	30%
Version définitive intégrée des deux missions avec une note de synthèse illustrée (photos et cartes) en Arabe, Français et en Anglais	

Les paiements seront effectués par le bureau PNUD MAROC après approbation du Directeur National du Projet GIZC-RSK, Directeur de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Département de l'Environnement.

Les paiement seront débité au Titre du Projet: ATRC_DR Atlas Award ID: 00105395 Atlas projects ID: 00106663 00110380, Produit 3

10.Équipe de consultants exigée :

L'équipe doit comprendre les profils suivants :

1. Un chef de projet ayant une expérience dans la gestion des projets, ayant de préférence accompli des études similaires et dans les domaines de gestion du littoral, de la pollution des milieux et l'assainissement liquide.
2. Expert spécialiste en matière de pollution de la mer d'origines marines et côtières, ayant une expérience dans les projets similaires
3. Un consultant d'appui spécialiste des études environnementales
4. -Un consultant spécialiste en systèmes d'information, bases de données et SIG

-Exceptionnellement, le commanditaire se réserve le droit de demander, le cas échéant, le remplacement d'un ou plusieurs consultants au cours de l'exécution de leur mission. Le prestataire devra pourvoir leur remplacement par le recrutement d'un professionnel de qualité au moins égale et ce, dans un délai de huit (8) jours maximums.

Les experts chargés de cette consultation doivent avoir :

- Bonne connaissance des problématiques environnementales du littoral
- Grande expérience dans le domaine de l'élaboration des normes et de la surveillance de l'environnement marin et côtier;
- Bonnes connaissances sur l'optimisation des procédés industriels ;
- Des capacités analytiques des données de pollution et des compétences en matière d'élaboration des normes et des programmes de surveillance ;
- Une expérience dans le suivi ou la mise en œuvre des accords et des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement, notamment la Convention de Barcelone, Convention Abidjan et ses protocoles est souhaitable.

11. Condition de la soumission des offres

Les offres doivent être déposées sous pli fermé portant le titre de la prestation avec la mention :

A Monsieur le Coordonnateur National « Projet GIZC/ PNUD/DE, à la Direction Régionale de l'Environnement Rabat-Kénitra-Salé sis à :

22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Le dossier administratif, les propositions techniques et financières doivent être soumises en trois dossiers distincts sous plis fermés, lesquels doivent être datés et signés.

Et doivent comprendre :

Un dossier administratif :

- Une déclaration sur l'honneur, (modèle en annexe
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- L'original du certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale C.N.S.S (ou équivalent dans le pays du soumissionnaire) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ou certifiée conforme, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé par le recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

Une Proposition technique :

- Une proposition technique avec une méthodologie détaillée de la prestation, avec un chronogramme de mise en œuvre.
- Les tâches assignées à chacun des consultants avec la signature Modèle de déclaration individuelle en annexe 4.
- Les curriculum vitae (CV) des membres de l'équipe cosignés par l'intéressé et le prestataire précisant leurs qualifications, compétences et expériences en lien avec l'objet de la prestation.
- Le CV du chef du projet doit répondre aux critères d'évaluation ci-dessous mentionnés.

Offre financière (en MAD).

Le dossier financier doit comprendre un acte d'engagement dûment signé par le prestataire (modèle annexe 3).

Cette offre doit répondre au modèle à l'annexe 1 et doit tenir compte des charges externes en relation avec les prestations particulièrement les investigations du terrain.

Le budget devra couvrir tous les frais de l'étude, les déplacements, accompagnement sur terrain, suivi et animation.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le DE et le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués sa soumission sera rejetée.

12. Critère d'évaluation de la soumission

A) LA GRILLE DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES

Éléments d'évaluation	Note
I) Expérience similaire et références techniques du chef de projet	35
II) Méthodologie proposée avec un planning de réalisation	40
III) Qualification et expérience des experts proposés	40
Total	115

I- **Références du chef de projet (NT1 sur 35 points**

NT1.1 sur 15 points

Nombre de prestations similaire* (N) réalisées par le chef de projet	Note accordée NT11
N≥5	15
N=3 ou N=4	10
N=2	5
N=1	2

**Prestations similaires dans le domaine objet de la présente demande de soumission : pour chaque référence du chef de projet, le soumissionnaire doit faire une description de l'objet du contrat, la durée, le client, l'année de réalisation, le positionnement dans la prestation (chef de file, sous- traitant...) en précisant, le cas échéant, sa part de contribution dans la réalisation par rapport à la totalité du projet, les coordonnées des personnes à contacter ;*

NT1.2 sur 20 points

Chef de projet.	Barème Sur 20	Note accordée NT12
Formation académique BAC +5 et plus	Sur 5	
• Doctorat, PhD	5	
• DES ou équivalent	3	
• Master, ingénieur et équivalent	2	
Expérience professionnelle dans le domaine	Sur 15	
• Supérieur ou égale à 15 ans	15	
• De 10 à 15 ans	10	
• Inférieure à 10 ans	5	
Total Note NT1.2/20		

II- Méthodologie, (NT2 sur 40 points)

Évaluation	Critère d'évaluation	Note maximale
Méthodologie excellente :	<p>Approche méthodologique détaillant la démarche méthodologie et comportant des innovations par rapport aux spécifications des termes de référence.</p> <p><i>Le prestataire a pris note de ce qui a été fait en la matière à ce jour à l'échelle nationale et internationale et s'inspire des orientations du nouveau modèle de développement.</i></p> <p><i>Il signifie aussi que le prestataire a développé une méthodologie pour chaque mission avec un apport au-delà des termes des références et détaillants : la description et l'analyse du contexte de la prestation, l'analyse approfondie de la typologie de l'espace littoral et des pollutions qui le menace, la typologie des indicateurs des pollutions et le volet institutionnel et de gouvernance du littoral.</i></p> <p><i>Et en la répartition des tâches des membres de l'équipe en fonction de l'importance et la nature de la prestation avec des échéances précises</i></p>	40points
Méthodologie satisfaisante :	<p>Approche méthodologique reste descriptive des services demandés.</p> <p><i>Le prestataire répond aux services demandés par une description plus améliorée sans apport supplémentaire apparent, et proposant un planning en harmonie avec les processus à accompagner.</i></p> <p><i>Et en fin la répartition de l'équipe en fonction des tâches bien gérée en fonction de l'importance de la prestation.</i></p>	20 points
Méthodologie non conforme :	Approche méthodologie qui est incohérente et/ou non conforme aux termes de références.	0 points

III- Qualification des experts proposés (NT3 sur 40 points)

- Expert (e) Expert spécialiste en matière de pollution tellurique avec une expérience dans les rejets industriels et ayant une expérience dans les projets similaires	Barème	Note accordée
BAC +5 et plus	Sur 15	
Formation académique	Sur 5	
• Doctorat, PhD,, et plus	5	
• DES ou équivalent ou équivalent	3	
• Master, ingénieur et équivalent	2	
Expérience professionnelle dans le domaine	Sur 10	
• Supérieur ou égale à 15 ans	10	
• De 10 à 15 ans	7	
• Inférieure à 10 ans	5	
Total Note NT31/15		

- Expert (e) Expert environnementaliste ayant une expérience dans les études environnementales BAC +5 et plus	Barème Sur 15	Note accordée
Formation académique	Sur 5	
• Doctorat, PhD,, et plus	5	
• DES ou équivalent ou équivalent	3	
• Master, ingénieur et équivalent	2	
Expérience professionnelle dans le domaine	Sur 10	
• Supérieur ou égale à 15 ans	10	
• De 10 à 15 ans	7	
• Inférieure à 10 ans	5	
Total Note NT32/15		

Un développeur informatique spécialisé en SIG et Web BAC +4 et plus	Barème Sur 10	Note accordée
Formation académique	Sur 5	
• Ingénieur, Master ou équivalent,	5	
• Bachelor, Maitrise, Lic. Prof.	3	
Expérience professionnelle	Sur 5	
• Supérieur ou égale à 10 ans	5	
• Moins de 10 ans	3	
Total Note NT33/10		

IV- TOTAL DE LA NOTE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE NT= NT1+NT2+NT3	/115
-----------------------------------	-------------

- **NB/La note technique (N_T) inférieure à 70/115 est éliminatoire pour la suite du jugement des offres**

V- **Jugement financier des offres**
NOTE FINANCIERE

<p style="text-align: center;">NF= 100X MD/M</p> <p>Où : MD : désigne le montant de l'offre la moins disante,</p> <p>M : désigne le montant de l'offre considérée,</p> <p>NF : désigne la note qui sera attribuée à l'offre financière considérée.</p>	<p style="text-align: center;">NF=</p>
--	---

VI- **JUGEMENT GLOBAL ET DEFINITIF DES OFFRES**

<p>N globale = (0.7) x N Technique + (0.3) x N Financière</p>	<p>NG=</p>
--	-------------------

L'offre qui sera retenue est celle ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Remarques importantes :

Les CV doivent être signées conjointement par les personnes concernées et le soumissionnaire ;

Chaque offre technique doit obtenir une note technique minimale globale de 70 /115 points. Une offre ayant obtenu une note inférieure à 70 est écartée.

NB : Les frais de la logistique des ateliers et réunions de présentation des résultats seront pris en charge par le projet GIZC-RSK. Les dates et le lieu de ces rencontres sont fixées par le MO et communiqués au prestataires 10 jours à l'avance.

Le PNUD fournira au titulaire du marché une attestation d'exonération de la TVA.

13. Type de contrat devant être signé avec le prestataire

Contrat de services professionnels

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « NG » la plus élevée

14. Le suivi de la prestation et confidentialité

Le pilotage de la consultation sera assuré par un comité de suivi composé de représentants du DE/DRE RSK / LNESE/PNUD. Ce comité accompagnera le prestataire dans la réalisation de la prestation. Il sera responsable des tâches suivantes :

- S'assurer de la conformité des livrables aux caractéristiques techniques exigées dans les Termes de références ;
- Examiner et émettre des remarques sur les livrables intermédiaires
- Valider les livrables finaux.

L'interlocuteur du prestataire :

Le prestataire désignera un interlocuteur unique qui traitera directement avec le commanditaire et son mandataire et qui assumera la responsabilité de la gestion de tous les

services demandés dans le cadre de cette prestation. Il sera, entre autres, responsable de la programmation, de la planification, et de la coordination des activités. Cette personne sera désignée sous le nom de « **Chef du projet** ».

Le Chef du projet devra être en contact permanent avec le DE/PNUD/ DRE-Projet GIZC-RSK.

Secret professionnel et confidentialité

- Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement quant aux informations et documents dont ils disposent ou qui sont portés à leur connaissance à l'occasion de l'exécution dudit contrat.
- Ils ne peuvent faire un usage préjudiciable des dits renseignements et documents qui leur sont fournis, pour accomplir leur mission.

15. Date limite et lieu de remise des offres

Les dossiers seront, sous plis cachetés à Monsieur Le Coordonnateur National S/C du Directeur National du Projet « Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la Région Rabat-Salé-Kénitra (GIZC-RSK) », à la Direction Régionale de l'Environnement de la Région Rabat Salé Kénitra sis à :

22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Avant le 9 février 2022 à 16h30, date de rigueur.

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	Coordination du Projet de Gestion Intégrée des Zones côtières RSK, (GIZC-RSK), DE/PNUD Direction Régionale de l'Environnement Rabat Salé Kénitra (DRE-RSK) Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable 22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat Fax : +212 (0) 5 37 57 18 04 Les réponses tardives du MO ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le MO estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires. Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions 7 jours avant la date limite de dépôt
--	--

Date, heure et lieu d'ouvertures des offres Date et heure : 14 Février 2022 à 15h Lieu : à la DRE-RSK, Rabat.

Annexe 1 : Bordereau des prix détaillés

(S'y conformer strictement pour l'élaboration de l'offre financière)

Appel à consultation relative à l'élaboration d'un plan de surveillance de la pollution côtière et marine de l'Atlantique (Atlantique POL)

Appel à consultation AC 01/GIZC-RSK /2022

Désignation des prestations	Unité	Quantité (1)	Prix unitaire (DH HT)(2)	Prix total (DH HT) : (1)x(2)
Mission .1. Délimitation et description des zones d'influence de l'Atlantique	Forfait	1		
Mission 2. Elaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL » Sous-mission 2.1. : Etablissement du réseau de surveillance	Forfait	1		
Mission 2. Elaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL » Sous-mission 2.2. : Proposition d'un plan de surveillance	Forfait	1		
Mission 2. Elaboration du Plan de surveillance « Atlantique - POL » Sous mission 2.3. Financement du plan de surveillance	Forfait	1		
TOTAL HTVA				
TVA				
TOTAL TTC				

(Cahet et signature)

Le budget devra couvrir tous les frais de l'étude, les déplacements, accompagnement sur terrain, de suivi, d'animation.

Annexe 2

Modèle de déclaration sur l'honneur

- Mode de passation : Appel à consultation AC 01/GIZC-RSK /2022

Appel à consultation lancé par le projet GIZC-RSK, conformément aux procédures de Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD (NIM).

- Objet de la consultation : L'élaboration d'un plan de surveillance de la pollution côtière et marine de l'Atlantique (Atlantique POL)

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)

inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°
..... (1) n° de patente..... (1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de
l'entreprise)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme
juridique de la société) au capital de:.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

Inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le
n°.....(1)

n° de patente.....(1)

n° de l'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise).....

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans les TDRs, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues dans lesdits TDRs;

3- étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

4 - m'engager à ne pas recourir à la sous-traitance ;

5 – m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6 – m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue de l'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues dans les présent TDRs.

8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu les procédures PNUD et les procédures nationales de passation des marchés publique

9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues et les procédures de règlement des conflits décrites ci-dessus dans la présente demande à consultation.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Annexe 3

Modèle de l'acte d'engagement

A- Appel à consultation AC 01/GIZC-RSK /2022 (1)

- Objet de la consultation : L'élaboration d'un plan de surveillance de la pollution côtière et marine de l'Atlantique (Atlantique POL)

Appel à consultation lancé par le projet GIZC-RSK, conformément aux procédures de Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD (NIM).

B- Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (2), soussigné :(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la C.N.S.S. sous le n° : (3)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (3)

n° de patente (3)

b) Pour les personnes morales

Je (2) soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capita.....

adresse du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n° (3) et (4)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n°..... (3) et (4)

N° de patente (3) et (4)

n° de l'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise).....(3) et (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

-après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

-après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) remets, revêtus de ma signature un bordereau de prix établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;
- 2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - montant minimum hors TVA :(en lettres et en chiffres)
 - taux de la TVA:(en pourcentage)
 - montant de la TVA :(en lettres et en chiffres)
 - montant minimum TVA comprise :(en lettres et en chiffres)
 - montant maximum hors TVA :(en lettres et en chiffres)
 - taux de la TVA:(en pourcentage)
 - montant de la TVA :(en lettres et en chiffres)
 - montant maximum TVA comprise :(en lettres et en chiffres)

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (Localité), sous le numéro (RIB)

Fait à, le

(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Indiquer la date d'ouverture des plis.
- 2) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) mettre. « Nous, soussignés.....nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ».
 - b) ajouter l'alinéa suivant. « désignons(prénoms, noms et qualités) en tant que mandataire de groupement ».
- 3) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.
- 4) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.
- 5) Rayer la mention inutile.

Annexe 4

Modèle de déclaration individuelle de disponibilité et d'exclusivité des experts (Engagement individuel de chacun des experts proposés)

Je, soussigné (nom, prénoms, nationalité) né le (date et lieu de naissance), certifie, en mon nom propre, être disponible pour l'exécution de toutes les tâches et pendant toute la durée du contrat liées à la fonction de comme repris dans la soumission présentée par la société (Dénomination exacte) dans le cadre de l'appel d'offres relatif à..... .

De plus, par la présente, je certifie que, dans le cadre du présent projet, je propose mes services exclusivement pour le compte de la société précitée.

Fait à (lieu et date)

Nom et prénom manuscrits,

et signature du déclarant

